

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

REUNION DU 26 JANVIER 2023

PROCES VERBAL N° 01

Président : Mr. GAUVIN Francis

Secrétaire : Mr. ROUGER Alain

Membre : Mme. RULLIER Maryse



BILAN SUR L'ENCADREMENT DES EQUIPES SENIORS EVOLUANT EN D1 EN DEUX-SEVRES SAISON 2022/2023

Clubs	Educateurs	Diplômes Formations	Licence	Observations
FC AIRVAULT ST JOUIN	Patrice BOUTET	CFF3	Educateur Fédéral	
FRONTENAY ST SYMPHORIEN	Marouane ZIANE	BMF	Technique Régionale	
ST AUBIN LE CLOUD CA	Anatole TURPEAU	BEF	Technique Régionale	
FC PAYS ARGENTONNIAS	Axel CALOUX	BMF	Technique Régionale	
INTERBOCAGE FC	Florimond BLAIS	CFF3	Animateur	
FC NUEILLAUBIERS 2	Matéo VERGNAUD			Inscrit aux modules du CFF3 du 13 au 17 mars 2023 à Trélazé
FC AUTIZE	Denis LHUILLIER	BEF	Technique Régionale	
GATI FOOT	Loïc RICHARD	BEF	Technique Régionale	
LE TALLUD EVEIL 2	Willy DESNOUES	Modules CFF3	Animateur	Inscrit à la certification CFF3 du mardi 9 mai 2023
US MAUZE SUR LE MIGNON	David ABADIE	BMF	Technique Régionale	
ESP TERVES	Anthony GABOREAU	CFF3 (BMF en cours)	Educateur Fédéral	
FC BRESSUIRE 3	Quentin BREBION	CFF3	Educateur Fédéral	

Aucun club en infraction à ce jour



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

Page 2
sur 2

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

REUNION DU 26 JANVIER 2023

PROCES VERBAL N° 01

Remarques :

Le club du FC NUEILLAUBIERS a désigné Matéo VERGNAUD comme entraîneur de l'équipe senior évoluant en 1^{ère} division départementale. À la suite de sa participation aux modules du CFF3 du 13 au 17 mars à TRELAZE, Matéo VERGNAUD devra s'inscrire à une session de certification du CFF3 pour couvrir son club. A défaut, il sera fait application des sanctions sportives et financières prévues dans le règlement concernant les obligations d'encadrement en 1^{ère} division départementale senior.

Le club de L'EVEIL LE TALLUD a désigné Willy DESNOUES comme entraîneur de l'équipe senior évoluant en 1^{ère} division départementale. Ce dernier devra obtenir la certification du CFF3 le 9 mai 2023 à NIORT pour couvrir son club. A défaut, il sera fait application des sanctions sportives et financières prévues dans le règlement concernant les obligations d'encadrement en 1^{ère} division départementale senior.

Le Président
Francis GAUVIN

Le Secrétaire
Alain ROUGER